



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2023/485

OBJET : Délégation de signature à Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 février 2023 nommant Monsieur Pascal MARTIN directeur du centre hospitalier Henri Ey de Bonneval à compter du 1^{er} mars 2023,

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires

DÉCIDE :

Alice GUYONNET

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n° 2022/2013.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social, à l'effet de signer, tous les documents en lien avec le fonctionnement de l'EHPAD et USLD, ainsi que tous les documents concernant le domaine de compétence des services USF – FAM.

Fabien AUMEUNIER

Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur de la Communication et des Systèmes d'Information.

Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} mars 2023.

Fait à Bonneval
le 1^{er} mars 2023



Pascal MARTIN

Directeur

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame GUYONNET
- Monsieur AUMEUNIER
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossiers)
- Direction